

Offre d'emploi

Directeur·rice

- Villa Pérochon, Centre d'art contemporain photographique d'intérêt national. 79000, Niort,

La Villa Pérochon est un Centre d'Art Contemporain Photographique administré par l'association « Pour l'Instant » et recevant le soutien de l'Etat-ministère de la culture-Drac Nouvelle-Aquitaine, de la région Nouvelle-Aquitaine, du département des Deux-Sèvres, de la ville de Niort, il est adhérent des réseaux Diagonal et Astre, réseau arts plastiques et visuels Nouvelle-Aquitaine.

Lieu de référence dans le domaine de la photographie, la Villa Pérochon - CACP a été labellisée par le ministère de la culture, en 2018, Centre d'art contemporain d'intérêt national.

Située à Niort dans un édifice patrimonial mis à disposition par la ville, la Villa Pérochon – CACP est un lieu de rencontre national et international pour les artistes et le public, il porte une programmation d'expositions ainsi qu'un festival annuel.

La Villa Pérochon – CACP a acquis une reconnaissance au niveau national et international notamment grâce à son événement emblématique : *les Rencontres de la jeune photographie internationale*. La résidence d'artiste qui se déroule pendant ce festival est espace de production, de diffusion, d'échanges et d'expérimentation qui favorise l'émergence de nouvelles formes artistiques ainsi que la rencontre entre les artistes et le public. En outre, elle propose toute l'année une programmation ouverte et variée d'expositions, d'actions en direction des publics, tout particulièrement envers le jeune public et les publics éloignés de la création contemporaine, dans une approche territoriale en s'appuyant sur l'engagement citoyen de son tissu associatif. La Villa Pérochon – CACP dispose par ailleurs d'un fonds photographique constitué en artothèque.

Le projet de la Villa Pérochon s'inscrit dans le cadre plus large d'un réseau d'acteurs et prend donc en compte les enjeux spécifiques du territoire notamment l'existence d'un contrat de filière arts plastiques et visuels associant l'État-Drac Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre, réseau régional des arts plastiques et visuels. Au niveau local, avec la Scène nationale le Moulin du Roc et la Scène de musiques actuelles le CAMJI, il fait partie des trois équipements labellisés qui contribuent à renouveler en permanence le regard sur la création artistique. Il s'inscrit plus largement dans un réseau d'acteurs partageant des espaces communs et des enjeux similaires.

Une attente particulière est affirmée sur l'exemplarité en terme de prise en compte des droits des artistes-auteurs (contractualisation, rémunération, droits de présentation...), la mise en oeuvre d'actions spécifiques et régulières à destination des professionnels de la filière arts plastiques et visuels, une prise en compte des enjeux et attendus des Droits culturels, tels que définis notamment dans l'Observation générale 21 sur le droit de chacun de participer à la vie culturelle (adoptée le 21 décembre 2009 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU) avec, en particulier, un renforcement des actions en faveur des jeunes, spécifiquement auprès des publics scolaires et des publics éloignés de l'art contemporain, et une prise en compte des enjeux de la transition écologique (éco-responsabilité, décarbonation...), tant dans l'orientation du projet que dans ses modalités pratiques de mise en oeuvre.

La gouvernance de l'association « Pour l'Instant » est assurée par un conseil d'administration et par une assemblée générale. L'équipe se compose de trois ETP. À titre indicatif, le budget annuel de fonctionnement est de 412 000 €.

Missions :

Les missions d'intérêt général de la Villa Pérochon – CACP sont régies par les textes réglementaires en vigueur relatifs au label « CACIN ». Les candidat.e.s devront se référer au décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et à l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatives à ce label.

En lien avec les partenaires publics, et sous la responsabilité du Président de l'association « Pour l'Instant » et de son conseil d'administration, le ou la directeur-riche assure la direction artistique et la direction générale de l'établissement :

- conception, mise en œuvre et suivi du projet d'établissement et du projet artistique et culturel conformément à la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre l'association « Pour l'Instant », l'État, la Région et la Ville ;
- définition d'une stratégie globale de fonctionnement (objectifs/moyens alloués) qui consolide la réalisation du projet culturel en phase de recherche de sobriété énergétique et de transformation des pratiques culturelles ;
- direction, encadrement et animation des équipes, avec le souci d'un dialogue social de qualité et de bonnes pratiques professionnelles ;
- consolidation et animation de la dynamique associative et du réseau de bénévoles très engagé-es ;
- direction administrative et financière de l'établissement : responsabilité de l'élaboration et l'exécution du budget de l'association ;
- promotion d'une politique de développement des publics s'attachant à l'insertion territoriale ;
- poursuite et développement du rayonnement territorial, régional, national et international du lieu et notamment du festival des *Rencontres de la jeune photographie internationale* ainsi que de l'artothèque photographique ;
- recherche de partenariats financiers et développement de ressources propres, via notamment le mécénat ;
- élaboration et réalisation du programme annuel d'expositions, du programme d'édition et des actions favorisant la recherche, l'expérimentation et le soutien aux artistes et à la création ;
- participation aux différents réseaux d'art contemporain et photographique régionaux et nationaux (Astre, Diagonal...);
- participation aux réflexions/actions sur la coopération entre acteurs culturels au niveau local ;
- recherche de partenariats publics et privés contribuant au rayonnement artistique et culturel en France et à l'étranger et à son développement économique ;
- participation à l'élaboration d'un projet de développement de ressources professionnelles à destination de la filière des arts plastiques et visuels ;
- organisation de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- organisation et pilotage des dispositifs de sécurité des personnes et des biens.

Profil :

Les candidat·es présélectionné·es seront des cadres supérieur·es confirmé·es.

- formation supérieure (BAC + 5) spécialiste de l'histoire de l'art et particulièrement de la scène photographique contemporaine et de ses réseaux, très bonne culture générale ; ou de justifier d'une expérience dans un poste similaire ;
- expérience professionnelle confirmée dans la conduite d'un établissement culturel relevant du champ des arts visuels et plus particulièrement de la photographie ;
- capacité à traduire les orientations du conseil d'administration en objectifs opérationnels ;
- forte capacité managériale et à l'animation d'équipe ;
- connaissance du milieu associatif, de l'animation d'une association composée de nombreux bénévoles ;
- expérience dans le domaine de l'événementiel (festival) ;
- grande rigueur de gestion ;
- capacité à dialoguer avec les tutelles et avec le secteur professionnel ;
- maîtrise du montage et du développement de projets sur les plans artistique et budgétaire et capacité à conduire des projets avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels ;
- sensibilité aux enjeux du développement des territoires, de la démocratisation culturelle et du développement des publics avec une attention particulière envers la jeunesse ;
- aptitude à être force de proposition auprès des acteurs de la création, des institutions et des pouvoirs publics ;
- bonne connaissance de la propriété intellectuelle dans le champ des arts visuels et des enjeux de conservation des collections, plus particulièrement de la photographie ;
- maîtrise des enjeux professionnels du secteur des arts visuels ;
- qualité relationnelles, d'écoute et de communication ;
- qualité rédactionnelle et d'expression orale ;
- maîtrise d'une seconde langue, en plus du français.

Permis B requis. Expérience à l'international appréciée.

Une attention toute particulière sera portée aux compétences managériales, aux compétences de direction d'un équipement, à la capacité d'animation d'un tissu associatif et au savoir-être.

Rémunération : selon grille de salaire et expérience - cadre dirigeant de la convention collective nationale de l'animation (ECLAT).

Type de contrat : CDI temps plein basé à Niort.

Candidature

Les dossiers de candidature comprendront :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation détaillant sa conception du poste et les grands axes du projet artistique et culturel envisagé, en relation avec les attendus du label (Décret et arrêté relatifs consultables sur les sites Internet de la DRAC).

Procédure de recrutement

Le recrutement se déroulera en deux temps :

- La pré-sélection des candidatures sera effectuée au regard du parcours professionnel et de la motivation des candidat-es.
- Les candidat-es présélectionné-es seront ensuite invité-es à rédiger puis à présenter un projet artistique et culturel pour la Villa Pérochon – CACP en relation avec le cahier des missions et des charges du label dont iels auront pris connaissance ainsi qu'avec les attendus spécifiques du présent appel à candidatures. Chaque candidat-e établira une note argumentée, en langue française, 5 pages maximum hors annexes, et 10 pages en incluant les annexes, précisant les orientations de son avant-projet artistique et culturel pour la période 2024-2025-2026, ainsi que des orientations stratégiques qu'il propose de retenir pour la consolidation et le développement de la structure.
- Les candidat-es présélectionné-es auront à leur disposition un dossier documentaire regroupant les éléments administratifs de la structure.

Les candidat-es présélectionné-es présenteront ensuite leur projet au jury au cours d'une audition. Cette audition se déroulera en langue française.

Destinataires des candidatures

Les dossiers de candidature, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être adressés avant la date du 27 août 2023 (minuit) sous la forme d'un envoi dématérialisé (courriel + PJ) ayant pour objet « recrutement direction Villa Pérochon - CACP » et avec demande de confirmation de lecture à : **oliviernappey@cacp-villaperochon.com**

Calendrier de la procédure de recrutement à titre indicatif :

- Date limite de dépôt des candidatures : 27 août 2023 (minuit)
- Résultat des pré-sélections : septembre 2023
- Remise des notes rédigées : 25 novembre 2023 (minuit)
- Auditions : décembre 2023

Date de prise de fonction : avril 2024

La Villa Pérochon

64 rue Paul-François Proust
BP 59 135 – 79 061 Niort Cedex 9
accueil@cacp-villaperochon.com
www.cacp-villaperochon.com